

# CONSEIL D'ADMINISTRATION - C.C.A.S. D'AUBIN

## PROCES-VERBAL

REUNION DU MERCREDI 15 AVRIL 2024

Le quinze avril deux mil vingt-quatre, à 15 heures 30, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville d'AUBIN s'est assemblé à la salle du conseil municipal de la Mairie d'Aubin, sous la présidence de Madame Christine TEULIER, Président du C.C.A.S.

Étaient présents (14) : Mme Christine TEULIER, M. François DERBOIS, M. Maxime GAILLAC, Mme Magali GARRIC, Mme Michèle JOSEPH-EDMOND, Mme Séverine MAZARS, Mme Michèle PLEINECASSAGNE, M. Serge BOSCUS, M. Bernard FABRE, Mme Annie GUERIN, M. Jean-Claude LONCKE, Mme Gisèle NEGRE, Mme Thérèse PICHON, Mme Hélène SOLIS.

Procuration(s) (1) : de Mme Nicole JANNOT à Mme Magali GARRIC

Absent(s) et excusé(s) (2) : Mme SALVAN Maryline, M. Bernard SOUVERAIN.

Était(ent) présent(s) au titre du service : Émilie BEC

Secrétaire de la séance : Maxime GAILLAC

Madame la Présidente ouvre la séance du conseil d'administration à 15 heures 35 minutes.

La Présidente, après avoir excusé les absents, valide le quorum et informe que compte-tenu des délais impartis le procès-verbal du 10 avril 2024 sera présente lors de la prochaine réunion.

Monsieur GAILLAC est désigné comme secrétaire de séance.

### POINT N°1 - Délibération 2024-08 : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023 - C.C.A.S. BUDGET PRINCIPAL

La Présidente, présente le compte administratif du budget annexe, pour l'année écoulée et fait constater que ce dernier fait apparaître :

- En section de fonctionnement : 37 814,00 € en dépenses et 47 215,06 € en recettes
- En section d'investissement : 0,00 € en dépenses et 6 576,31 € en recettes ;

Après avoir demandé si le document amène à des observations, elle invite M. GARRIC à procéder au vote, avant de quitter la salle.

Après avoir délibéré,

La Commission Administrative approuve le compte administratif 2023 pour le budget principal.

Votes pour : 14, contre : 0, abstention : 0

Délibération : 2024-08

**POINT N°2 - Délibération 2024-09 : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2023 – C.C.A.S. BUDGET PRINCIPAL**

Madame la Présidente invite les membres du conseil d'administration à constater que les données financières contenues dans le compte de gestion 2023, pour le budget principal du C.C.A.S. sont identiques à celles constatées précédemment dans le compte administratif.

Après avoir délibéré,

La Commission Administrative après avoir constaté la concordance des éléments budgétaires, approuve le compte de gestion 2023 pour le budget principal.

**Votes pour : 15, contre : 0, abstention : 0**

**Délibération : 2024-09**

**POINT N°3 - Délibération 2024-10 : AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2023 – CCAS BUDGET PRINCIPAL**

La Présidente propose d'affecter au budget principal pour l'exercice 2024 :

- L'excédent net pour la section de fonctionnement de : + 9 401,06 € en recettes en report en fonctionnement R002
- L'excédent en section d'investissement de + 6 576,31 € en « solde d'exécution cumulé »

Après avoir délibéré,

La Commission Administrative approuve l'affectation du résultat 2023 pour le budget principal.

**Votes pour : 15, contre : 0, abstention : 0**

**Délibération : 2024-10**

**POINT N°4 - Délibération 2024-11 : ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2024 – CCAS BUDGET PRINCIPAL**

La Présidente propose au conseil d'administration d'approuver le budget 2024, conformément aux orientations présentées lors de la précédente réunion.

Le budget primitif 2024 proposé s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 46 615,37 € dont :

- 40 026,06 € en section de fonctionnement,
- 6 589,31 € en section d'investissement.

Après avoir délibéré,

La Commission Administrative adopte le budget primitif 2024 pour le budget principal.

**Votes pour : 15, contre : 0, abstention : 0**

**Délibération : 2024-11**

**POINT N°5 - Délibération 2024-12 : APPROBATION DU RAPPORT D'ACTIVITE ET DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023 – C.C.A.S. BUDGET ANNEXE**

La Présidente propose d'approuver le rapport d'activité 2023 portant sur le service prestataire d'aide à domicile, après avoir demandé s'il était sujet à des observations.

La Présidente, après avoir présenté le compte administratif 2023, document établi par le service comptable, fait constater que l'exercice s'achève des dépenses s'élevant à 560 554,79 € et des recettes à 592 072,87 €.

Après avoir demandé s'il y avait des observations, elle invite M. GARRIC à procéder au vote, avant de quitter la salle.

Après avoir délibéré,

La Commission Administrative approuve le compte administratif 2023 pour le budget annexe.

**Votes pour : 14, contre : 0, abstention : 0**

**Délibération : 2024-12**

**POINT N°6 - Délibération 2024-13 : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2023 – C.C.A.S. BUDGET ANNEXE**

La Présidente fait constater que le compte de gestion 2023, pour le budget annexe du C.C.A.S. dressé par le trésor public n'appelle ni observation ni réserve et qu'il contient les mêmes données que le compte administratif.

Après avoir délibéré,

La Commission Administrative après avoir constaté la concordance des éléments budgétaires, approuve le compte de gestion 2023 pour le budget annexe.

**Votes pour : 15, contre : 0, abstention : 0**

**Délibération : 2024-13**

**POINT N°7 - Délibération 2024-14 : APPROBATION DE L'AFFECTATION DU RESULTAT 2023 – C.C.A.S. BUDGET ANNEXE**

La Présidente propose d'affecter au budget annexe pour l'exercice 2024 :

- L'excédent net pour la section de fonctionnement de : + 9 481,05 € en report à nouveau en réduction des « excédents affectés à la réduction des charges d'exploitation »

Après avoir délibéré,

La Commission Administrative approuve l'affectation du résultat 2023 pour le budget principal.

**Votes pour : 15, contre : 0, abstention : 0**

**Délibération : 2024-14**

**POINT N°8 - Délibération 2024-15 : ADOPTION DU BUDGET PREVISIONNEL 2024 – C.C.A.S. BUDGET ANNEXE**

Madame la Présidente propose un budget prévisionnel 2024 qui s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 608 356,77 € en section de fonctionnement.

E. BEC précise que les dépenses ont évoluées pour intégrer les actions à réaliser dans le cadre du CPOM. Certaines d'entre elles, en instance d'arbitrage, risquent d'aboutir sur la prise d'une décision modificative. Cela est particulièrement le cas pour le groupe 1 et le groupe 3, qui intègrent respectivement des acquisitions d'un véhicule et d'un nouvel équipement informatique.

Monsieur LONCKE informe que l'UDAF renouvelle la flotte de véhicule tous les ans, afin d'avoir des véhicules neufs, sans avoir besoin d'ouvrir de section d'investissement.

En réponse à Monsieur FABRE qui souhaite connaître le motif de l'acquisition du nouveau logiciel ; E. BEC précise que le logiciel actuel ne sera plus édité et que les mises à jour ne seront bientôt plus disponibles. La solution WEB permet d'avoir accès aux données en temps réel et devrait permettre d'améliorer les astreintes.


Après avoir délibéré,

La Commission Administrative approuve l'affectation du résultat 2023 pour le budget annexe, pour le service prestataire d'aide à domicile.

**Votes pour : 15, contre : 0, abstention : 0**

**Délibération : 2024-15**

Madame la Présidente clôture la séance à 16h35, après avoir demandé s'il y avait des questions diverses à traiter.

Secrétaire de séance	Président de séance
Nom du secrétaire désigné : Maxime GAILLAC 	Nom du Président : Christine TEULIER 